



| Nombre de membres en exercice: 15 | Séance du 6 juillet 2021 |
|--|---|
| Présents : 9 | L'an deux mille vingt-et-un et le six juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 6 juillet 2021, s'est réunie sous la présidence de Stéphane PARRAUD |
| Votants: 11 | Sont présents: Stéphane PARRAUD, Michèle PIEDNOIR, Jean-Pierre BAGUR, Sandrine IOPPOLO, Jacques BOUFFIER, Didier CHAMPOURLIER, Bettina SCIUTTI, Nathalie MURGIER, Bernard LAUTHIER |
| | Représentés: Sarah EVEILLARD par Bettina SCIUTTI, Josiane TRAVERT par Stéphane PARRAUD |
| | Excuses: Claude MONIER, Nicolas DE CLERCQ, Alexandru CHERCIU, Marie-Claude FEDRIGHI-RAPUZZI |
| | Secrétaire de séance: Michèle PIEDNOIR |

Ouverture de la séance à 18h30.

Election du secrétaire de séance : Michèle PIEDNOIR à l'unanimité.

Le compte rendu du conseil municipal du 17 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

EMPRUNT BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT POUR REMBOURSEMENT DLVA

Afin de pouvoir rembourser la dernière somme restante de 221 981,10 € à DLVA (sur un montant total de 590 412.82€), comme stipulé dans l'arrêté préfectoral du 08/06/2018, il est proposé aux conseillers municipaux de faire un emprunt de 200 000€.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, OUI L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À LA MAJORITÉ, 1 ABSTENTION**

- **DECIDE ET APPROUVE** un emprunt de 200 000€ auprès de la banque Crédit Agricole Provence Côte d'Azur sur une durée de 30 ans aux conditions suivantes :

- Taux : 1.50%
- Frais de dossier : 400€
- Périodicité de remboursement : trimestrielle
- Montant annuel : 8 291.08€,

- **AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE** à signer tous les pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes,

- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget eau et assainissement.

CONTRAT D'ENTRETIEN SOPEI

Le précédent contrat avec SOPEI prévoyait des missions que notre agent des services techniques effectuait déjà. Le contrat étant arrivé à expiration, il est proposé au conseil municipal de renouveler le contrat en supprimant l'exploitation courante des ouvrages (1 visite par semaine) soit un coût de 8 290€ HT par an en moins.



**LE CONSEIL MUNICIPAL, OÙ L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le contrat tel qu'exposé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit contrat,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2021 de l'eau et assainissement.

ADHÉSION ANNUELLE À LA FONDATION DU PATRIMOINE

Il est proposé aux conseillers municipaux de renouveler l'adhésion à la Fondation du Patrimoine afin de témoigner de l'engagement de la commune à soutenir les actions de préservation du patrimoine privé et public de la commune. Le montant annuel pour une commune de moins de 1 000 habitants s'élève à 75€.

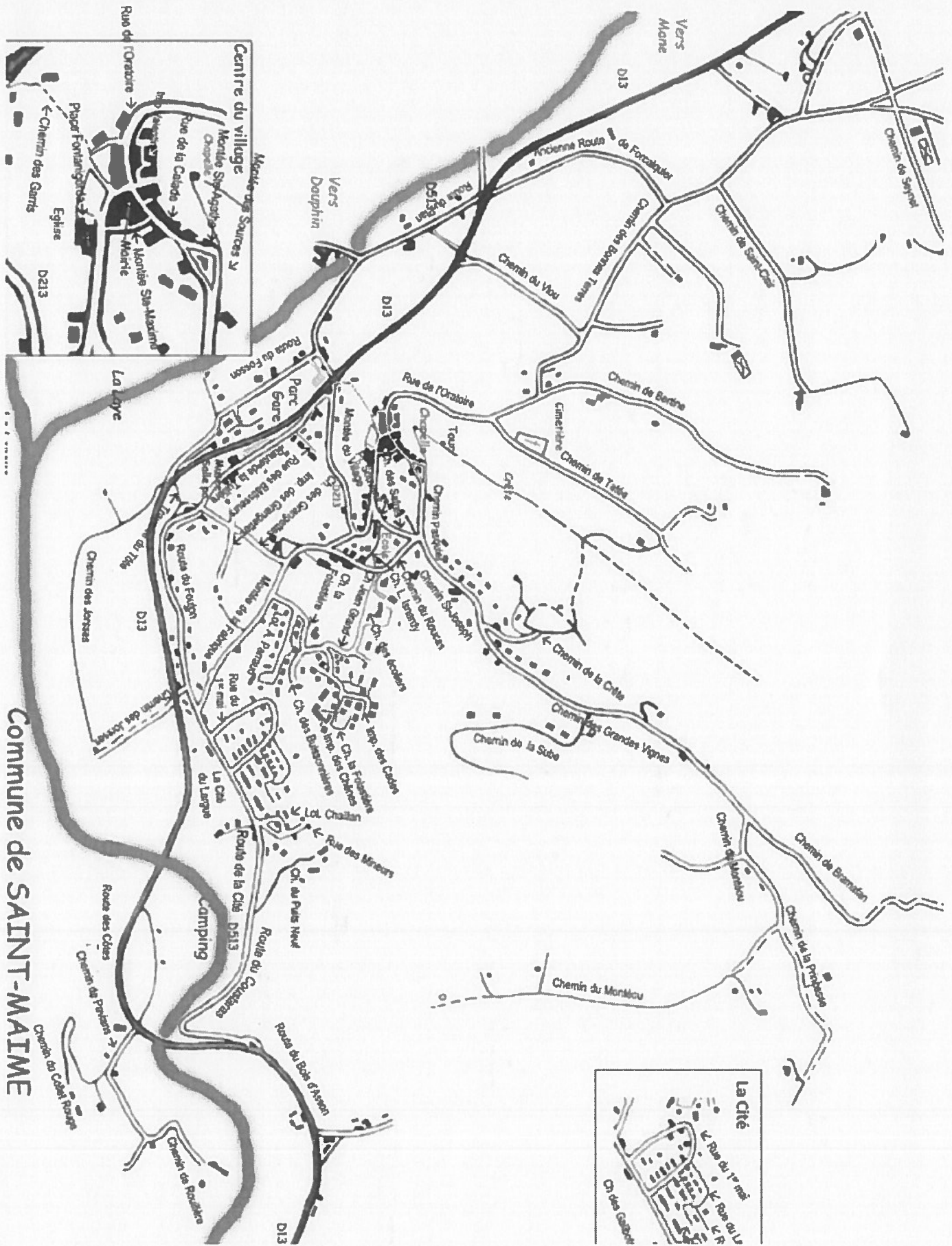
**LE CONSEIL MUNICIPAL, OÙ L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** l'adhésion telle qu'exposée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'adhésion,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2021 de la commune.

MODIFICATION ADOPTION DU NOM DES RUES

Lors du dernier conseil municipal du 17 juin dernier, avait été votée à l'unanimité par la délibération 06-2021-023 l'adoption des noms des rues du village. Malheureusement quelques rues avaient été omises. C'est pourquoi, la liste exhaustive des rues de la commune est présentée à l'ensemble du conseil municipal suivant le plan et la liste ci-dessous :

| | | |
|-------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Lotissement la Cité du Largue | Traverse du Tote | Rue du 1er Mai |
| Impasse des Grangettes | Chemin des Galibots | Chemin de la Folastière |
| Lotissement Chaillan | Chemin des Jorsses | Chemin Léon Isnardy |
| Chemin des Mineurs | Chemin des Grangettes | Place du Souvenir |
| Ancienne route de Forcalquier | Chemin des Ecoliers | Chemin des Safres |
| Chemin du Puits Neuf | Chemin Jean Grand | Montée du Village |
| Route du Coustaras | Chemin de la Sube | Montée des Sources |
| Route du Bois d'Asson | Chemin Saint-Joseph | Chemin des Garris |
| Route des Côtes | Montée de la Fabrique | Place Fontanigorda |
| Chemin du Collet Rouge | Route du Foulon | Montée Sainte-Maxime |
| Chemin de Rouillère | Chemin de la Tuilière | Place de la Mairie |
| Chemin de Pavians | Chemin de la Crête | Impasse Valentin |
| Chemin des Buissonnières | Chemin de Bramafan | Rue de l'Oratoire |
| Chemin Saint-Clair | Chemin de la Princesse | Montée Sainte-Agathe |
| Chemin de Tatée | Chemin du Montéou | Chemin Pasquier |
| Chemin de Bertine | Chemin des Grandes Vignes | Chemin du Roucas |
| Chemin du Viou | Route de la Cité | Lotissement Albert Parraud |
| Route du Fosson | Rue Casabene | Rue de la Calade |
| Route du Plan | Rue des Cabanons | Chemin des Bonnes Terres |
| Rue des Bâtitseurs | Rue du Lavoir | Chemin de Seynet |





LE CONSEIL MUNICIPAL, OÛI L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÉS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITE

- **ADOpte** les nouvelles dénominations attribuées aux voies conformément à la liste ci-dessus et au plan en annexe
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations annonce avoir accepté un don de 500€ pour la commune de la part de l'association Débal'Villages Animés.

Fin de la séance 20h35

J. Vednoir